



COMITE DE PROGRAMMATION DU 25/09/2025

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Appel à projets Grand Est Appel à projets Collectivité européenne d'Alsace - 2023-2025 – Lutte contre la pauvreté et accompagnement vers l'emploi
Région administrative :	Grand Est
Service gestionnaire :	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Elodie REINHART
Date de finalisation de la grille : 17/07/2025	

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

	202502103
	ARSEA
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : 1 400 000 € Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité : 482 700 € Montant programmé sur cet AAP au titre de l'ensemble des comité : 0 €	ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

A. Éligibilité de l'opération		
	Éligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL
C. Critères de priorisation		
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)		

Montant FSE	482 700,00 €
Nombre de non respect :	0
Nombre de respect insuffisant :	0
Nombre de respect partiel :	0
Nombre de respect optimal :	6

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE